

Supprimer le Centre national du livre, ce n'est pas réformer, c'est saborder

Pascal Dubois Daniel Pellegrino Galia Tapiero

Les éditeurs Pascal Dubois, Daniel Pellegrino et Galia Tapiero défendent l'agence menacée d'être fusionnée avec le ministère de la culture au 1^{er} janvier 2027 par une proposition de loi déposée par des sénateurs Les Républicains

Au mois d'avril, en toute discrétion, des sénateurs du groupe Les Républicains ont déposé une proposition de loi demandant la suppression du Centre national du livre (CNL), avec application dès le 1^{er} janvier 2027, et sa fusion au sein du ministère de la culture. Ce n'est que lors de la convocation des responsables du CNL au Sénat en vue de leur audition, le 15 septembre, que le monde du livre a pris conscience de l'imminence du danger. Et ce, au moment où est annoncée une nouvelle baisse du budget de la culture.

A l'heure où l'ensemble des responsables politiques crient au scandale devant les résultats des enquêtes PISA [*Programme international pour le suivi des acquis des élèves*] et s'affolent de l'omniprésence du numérique, des sénateurs choisissent de mettre en danger l'une des structures qui accompagnent le livre et la lecture. Alors que la jeunesse est dans la rue afin de réclamer des moyens pour apprendre, leur réponse est de réduire les structures qui permettent l'accès au savoir, à la littérature et à la lecture – et de continuer à sacrifier la jeunesse sur l'autel du budget ?

Dans ces conditions, nous avons de la peine à comprendre une telle décision et un tel empressement, alors qu'il y a quelque temps encore, tout le monde semblait s'accorder sur les mêmes constats : la baisse de la lecture, la fragilisation de la librairie, pourtant reconnue comme un commerce essentiel, la réduction de la bibliodiversité, la précarisation de l'édition indépendante et la concentration de l'édition aux mains de grands groupes éditoriaux.

Or, c'est précisément à ces enjeux que répond le CNL. Créé en 1946, soit treize ans avant le ministère de la culture, le CNL est une agence qui agit de manière indépendante pour soutenir la création, les auteurs, les éditeurs, les libraires, la traduction et la diffusion de la langue française, ainsi que la lecture – celle de jeunes publics notamment. Il a également pour tâche de mettre en œuvre des politiques publiques en faveur de l'accès au livre et de la lecture sur l'ensemble du territoire, en soutenant les salons et les festivals, mais aussi des actions envers les publics empêchés, ce que l'on appelle la vie littéraire.

Son action est particulièrement importante dans les territoires les plus fragiles, éloignés des équipements culturels ou confrontés à des difficultés économiques et sociales. Il joue également un rôle de veille et d'expertise face aux bouleversements qui traversent aujourd'hui le monde du livre, qu'il s'agisse des innovations technologiques, des nouveaux modes de commercialisation ou des transformations de la chaîne du livre. Enfin, le CNL rassemble des compétences qui en font une ressource indispensable et un véritable agent de médiation entre les différents acteurs de la profession.

Un maillon indispensable

Le CNL est ainsi un modèle de redistribution qui soutient les acteurs du livre selon des critères de qualité, tout en tenant compte de leur fragilité. Il représente un maillon indispensable pour soutenir la publication d'artistes et d'auteurs exigeants, ainsi que certains champs de la littérature particulièrement vulnérables, comme la poésie et le théâtre. Par ailleurs, il contribue, de manière directe ou indirecte, à préserver des métiers et des savoir-faire essentiels : la traduction, la correction et l'ensemble des métiers de l'impression.

Cette concentration de compétences au sein d'une même agence est précisément ce qui fait sa force. Une agence a un fonctionnement plus souple, une réactivité plus grande et une connaissance plus intime du milieu professionnel qu'une administration ministérielle. Il ne s'agit pas d'opposer le CNL au ministère de la culture, seulement de comprendre que des fonctions différentes impliquent des fonctionnements distincts.

Le CNL ne constitue pas une couche administrative de plus, et la pauvreté de l'argumentation développée par les porteurs de la proposition de loi lors de leur audition devant le Sénat nous pousse à notre tour à nous interroger

sur les motifs d'une telle initiative, en prenant à témoin les citoyens et les citoyennes de ce pays.

Un coup d'essai ?

Pourquoi, outre les vagues économies évoquées et qu'il faudra démontrer, supprimer un outil qui a fait ses preuves depuis plus de quatre-vingts ans ? Comment expliquer cette précipitation ? Puisque la suppression du CNL se justifierait par les rapports sur la baisse de la lecture, comme si c'était sa seule mission et comme s'il en était le seul responsable, sur quelles évaluations précises de ses actions dans ce secteur ce choix repose-t-il ? Quelle est la politique de la lecture prévue en remplacement ?

De surcroît, comment a été évalué ce que représentent, pour la filière de l'édition, les actions du CNL sur les différents secteurs et territoires en France, dans les outre-mer, mais aussi pour le rayonnement culturel de la France ? L'impact de son action sur la filière et son effet multiplicateur sur l'économie du livre et, plus largement, sur l'économie française ont-ils été mesurés ? Comment imaginer que l'on puisse réduire les inégalités territoriales en centralisant et en dissolvant les actions du CNL dans l'appareil d'Etat ? Quels professionnels ou quels représentants des acteurs professionnels ont été consultés ?

D'autres questions se posent. Quel sera le coût réel de cette réforme ? Quelles économies doit-elle engendrer ? Cette dissolution du CNL, la moins dotée des agences, et de loin, est-elle un coup d'essai avant de s'attaquer au Centre national du cinéma et de l'image animée et au Centre national de la musique ? Supprimer le CNL sans présenter de politique alternative, sans démontrer les économies attendues, sans évaluer les conséquences de la réforme et sans avoir établi ce qui pourrait être amélioré, ce n'est pas réformer, c'est saborder.

Ne nous y trompons pas : supprimer le CNL, c'est faire davantage de place aux géants du secteur. Même s'il est perfectible, le Centre national du livre est l'outil adapté aux charges qui lui sont confiées, et nous sommes disponibles pour l'expliquer, chiffres et expériences à l'appui

Pascal Dubois, éditions Oui'Dire, porte-parole de la Fédération des éditions indépendantes ; Daniel Pellegrino, éditions Atrabile, président du Syndicat de l'édition alternative ; Galia Tapiero, éditions Kilowatt